



J'essaie de savoir mes droit par rapport a ce litiges

Par **daniel211**, le **06/08/2008** à **21:42**

bonjour je me suis inscrit dans une agence matrimonial il y a 5 mois apres avoir organiser 2 rencontre l'agence ma demander si j'etais interesser pour qu'elle me passe un anonce dans le journal hebdomadaire ne voyant aucun resultat l'agence unicis de dijon me demande si elle pouvait mettre dans l'annonce du journal mon numero de telephone et la j'ai refuser...! mais la gerante elle n'a pas hesiter a y mettre mon telephone, mon nom et prenom donc apres cette "boulette" je lui de me rayer de son agence et de me rembourser la somme que je lui est verser soit 1300€ quel sont mes droit? pouvez vous m'aider a recuperer mon argent? je vous remerci a l'avance

Par **Marion2**, le **06/08/2008** à **22:39**

Bonsoir Daniel - Envoyez une lettre recommandée A/R à cette agence en spécifiant bien que vous n'avez jamais donné votre accord afin que votre nom et vos coordonnées téléphoniques soient inscrites dans les annonces.

Vous lui demandez dans cette lettre recommandée le remboursement des frais que vous avez engagés et vous lui signifiez bien que sans réponse et sans remboursement de sa part, une plainte sera déposée à son encontre.

Je pense que vous avez dû signer un contrat avec cette agence. Il serait bien que l'on connaisse les termes de ce contrat.

Cordialement